

**LIGUE DE GO ÎLE-DE-FRANCE,
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2003**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté à 20 h 45 et aboutit au résultat suivant.

Club	Lic.	Mandataire	Voix
AACGE	-	-	0 (abs.)
Aligre	28	Cyril Simonot	3
Antony	36	Paul Galan	4
Banque de France	5		1 (abs.)
Boulogne-Billancourt	7	Sylvain Soliman	1
Cachan	10	Sylvain Soliman	1
Club de l'ouest parisien	37		4 (abs.)
Colombe (Café jeux Tart'en Pions)	4	Yacine Arbia	1
Épinay (jeunes)	0	-	0 (abs.)
Jussieu	14	Matthieu Portoleau	2
Levallois-Perret	23	Olivier Barotte	3
Mantes	3	Christophe Dryepondt	1
Marly Go	6	Christophe Dryepondt	1
Est parisien à Montreuil	29	Jean-Vincent Pla	3
Nie Weiping	3	Antoine Roché	1
Observatoire	26	Sébastien Moulin	3
Orsay	14	-	2 (abs.)
Paris Lescot	51	Alain Borrel	6
Paris SNCF	2	-	0 (abs.)
Paris XX	15	Alain Borrel	2
Sang-Neuf	0	-	0 (abs.)
Saint-Denis	4	Christophe Dryepondt	1
Saint-Maur (jeunes)	1	-	1 (abs.)
Taverny	13	Arnaud Knippel	2
Vauréal	0	-	0 (abs.)
Versailles	21	Frédéric Chyzak	3

À la vérification du quorum, 35 voix sont présentes ou représentées sur le total de 46. Le quorum des 2/3 est donc atteint. Sont aussi présents : Gérard Belmont (du club de Paris XX), Astrid Gaultier (du club Aligre), Hervé Guichon (administrateur de la ligue de go Île-de-France), Odile Martigne (du club de l'Observatoire), Joseph Penet (représente le club de Levallois-Perret à partir de 21 h), Marie-Charlotte Weigl (du club de Montreuil). Christophe Dryepondt et Frédéric Chyzak sont respectivement désignés président et secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 2002

Le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2002 est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT MORAL

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.
Joseph Penet arrive à 21 h.

4. RAPPORT FINANCIER 2002

Le trésorier, Olivier Barotte, fait l'exposé de son rapport.

Antoine Roché et Gérard Belmont aimeraient qu'un inventaire du matériel de la ligue fasse partie du rapport financier. Le responsable « matériel », Hervé Guichon, répond brièvement : 97 jeux complets (goban + pierres + pendule) sont disponibles, ainsi qu'un goban magnétique 19 × 19. Sans aller jusqu'à vouloir valoriser les stocks, Gérard Belmont demande quel est le besoin de renouvellement annuel en matériel. Selon Hervé Guichon, on remplace habituellement 10 pendules par an, alors qu'on en a 70 en stock (sans compter les pendules ING, qui servent très peu). Quant aux gobans, ils s'abîment assez peu et sont peu remplacés.

Antoine Roché indique qu'il aimerait aussi voir la position du compte bancaire de la ligue en début et en fin d'exercice.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

5. COMPTE RENDU DE LA REPRÉSENTATION DE LA LIGUE AUPRÈS DE LA FFG

Le président, Christophe Dryepontd, rapporte les points importants de l'assemblée générale de la FFG en février, et plus généralement de ses interventions au nom de la ligue tout au long de son mandat.

5.1. Comptes et rapport financier. Fait exceptionnel, le quitus n'a pas été voté lors de l'assemblée générale, suite à une grosse défaillance de l'ancien trésorier. D'après P. Decroix et B. Dubois qui ont étudié les comptes, il n'y aurait pas eu de fraude. Mais il faut être optimiste : on a encore toutes les pièces comptables.

S'ensuit une discussion sur le travail de trésorier de la FFG. Selon Paul Galan qui parle d'expérience, il faut y passer au moins une demi journée par semaine ; d'après Alain Borrel, il est préférable de suivre un plan comptable et des méthodes professionnelles.

Antoine Roché demande que la ligue demande à la fédération d'ajouter dans ses rapports financiers la position de sa trésorerie en début et en fin d'exercice.

5.2. Championnat de France par équipes. La fédération lance un nouveau championnat, par équipes, qui débutera à la prochaine saison. Les équipes seront constituées de quatre personnes et seront non modifiables. La ligue pourrait qualifier deux équipes.

5.3. Assurance de la fédération. Après que la ligue a alerté le bureau de la fédération au sujet de la couverture d'assurance, la fédération a admis qu'elle ne savait plus trop ce que le contrat couvrait depuis sa restructuration en ligues. Suite aux précisions données par l'assurance, il est apparu que la responsabilité civile des clubs et des licenciés n'étaient pas (ou plus) couvertes, non plus que les activités régulières des clubs.

Selon Arnaud Knippel, ces points étaient pourtant couverts par la précédente assurance, payée depuis plusieurs années à un tarif d'environ 1000 euros pour 1000 à 1200 licenciés. En tout état de cause, l'attestation type fournie par l'assureur n'était pas claire : celle-ci attestait de la couverture des membres de la FFG, alors que de par les statuts de la FFG, les dits membres ne sont pas les licenciés mais les ligues régionales. Depuis le 10 avril, l'assurance prise par la FFG ne couvre plus que ses 9 membres (les ligues régionales), pour environ 170 euros, alors que la responsabilité civile a un intérêt pour des individus.

À Alain Borrel qui demande quel est le besoin d'une couverture en responsabilité civile, on répond que ce problème n'a lieu que pour les clubs qui ont leurs activités dans des salles municipales, et non pas pour ceux qui se réunissent dans un bar.

Christophe Dryepontd pose la question plus directement : à ce jour, la ligue n'est pas assurée, doit-elle s'assurer par elle-même ? Pour Antoine Roché, si la fédération ne propose pas de solution globale pour l'assurance des ligues et des clubs, le prochain président de la ligue devra prendre ses responsabilités et prendre une assurance pour la ligue, quitte à la faire ratifier ultérieurement par l'assemblée.

5.4. Tarif étudiant. L'idée d'un tarif étudiant au niveau de la fédération, poussée par la ligue Île-de-France, n'a pas été retenue par la FFG.

6. ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président, Christophe Dryepondt a quitté la région parisienne au cours de l'année, et Hervé Guichon va la quitter prochainement. Tous deux ne souhaitent pas se représenter au conseil d'administration.

Se présentent : Olivier Barotte, Frédéric Chyzak, Arnaud Knippel, Odile Martigne, Sébastien Moulin, Jean-Vincent Pla. Les trois premiers et le dernier sont élus à l'unanimité; Odile Martigne est élue à l'unanimité moins les 6 voix du club Paris Lescot (abstention); Sébastien Moulin est élu à l'unanimité moins les 2 voix du club Paris XX (abstention).

Hervé Guichon ne pourra bientôt plus s'occuper du prêt du matériel pour les tournois. La ligue recherche toujours un volontaire disposant d'un peu de place et de disponibilité.

7. MODIFICATION DU BUDGET 2003

Dans la mesure où l'intégralité des dépenses prévues sur l'exercice 2003 ne sera très vraisemblablement pas dépensée, faute de moyens humains pour les réaliser d'ici la fin de l'exercice, il est proposé de modifier le budget en cours selon la proposition du conseil d'administration.

Il est remarqué qu'aucun chiffre précis concernant l'activité de la MCJP n'apparaît dans ce budget. Arnaud Knippel en profite pour en lire le rapport d'activités, transmis par Jérôme Hubert, et fait appel aux volontaires pour en étoffer les équipes pédagogiques. À Alain Borrel qui demande à la ligue de ne pas laisser la MCJP pratiquer un tarif public de 5 euros par cours, et qui voudrait la gratuité de ces cours, Antoine Roché rétorque qu'un prix à payer, même minime, valorise le cours.

Le budget de pédagogie demandé par le conseil d'administration est de 120 euros. Frédéric Chyzak redétaille le fonctionnement des subventions : initialement une seule subvention de 15 euros était accordée par club et par année; devant le peu de demandes de subventions, le conseil d'administration a tout récemment autorisé deux subventions par club et par année. Yacine Arbia demande pourquoi la valeur de la subvention n'est pas plus élevée. Après discussion, le budget de pédagogie est monté à 250 euros.

Sylvain Soliman suggère que la ligue pourrait fournir sur son site web une liste de pédagogues intéressés à organiser des cours dans les clubs.

Le budget modificatif suivant, auquel s'ajouteraient environ 600 euros d'assurance pris sur les fonds propres s'il s'avérait nécessaire de prendre une assurance spécifique pour la ligue, est adopté à l'unanimité.

	Recettes	Dépenses
Cotisations	2320 euros	
Produits financiers	75 euros	
Fonctionnement		300 euros
Compétition		300 euros
Matériel		900 euros
Pédagogie		250 euros
Promotion		450 euros
Bulletin		150 euros
Stage jeune		300 euros
Fonds propres	255 euros	
Total	2395 euros	2395 euros

8. COTISATIONS ET BUDGET 2004

8.1. Cotisations. Le tarif des cotisations fédérales reste inchangé.

Sylvain Soliman transmet une remarque de Pascal Tariel : il est dommage, dans l'évolution du tarif des licences, de voir diminuer la différence entre tarif plein et tarif réduit pour demandeurs d'emploi, RMistes, et étudiants de moins de 26 ans.

Alain Borrel intervient pour réclamer une autre distinction, entre imposable et non-imposable, au lieu de la distinction actuelle entre tarif plein et tarif réduit pour demandeurs d'emploi, RMistes, et étudiants de moins de 26 ans.

Gérard Belmont propose que la ligue vote une motion pour demander un tarif réduit au niveau fédéral. Malgré un accueil favorable de l'idée par l'assemblée, la discussion repart sur le choix des tarifs de cotisation ligue, et la proposition, oubliée, ne sera pas suivie d'action.

Les tarifs proposés par le conseil d'administration sont d'un tarif plein à 23 euros, tarif réduit à 19 euros et tarif jeune (moins de 18 ans) à 4 euros, chacun rehaussés de 7 euros pour les renouvellement de licence à compter du 1^{er} janvier 2004. D'autres propositions sont faites par l'assemblée : 24, 19 et 4 euros, avec la même majoration au 1^{er} janvier ; 23, 18 et 4 euros, avec la même majoration au 1^{er} janvier. Un premier vote « de sondage » montre que la proposition du conseil d'administration a toutes les chances de passer. Cette proposition est ensuite adoptée avec 13 voix d'abstention (Paris XX, Jussieu, Observatoire, Cachan, Boulogne-Billancourt, Colombe-Café jeux Tart'en Pions et Versailles), toutes autres voix pour.

8.2. **Budget.** La proposition de budget 2004 présentée par le trésorier est adoptée à l'unanimité.

9. MISE EN PLACE DE COMMISSIONS

Le nouveau bureau se donne pour objectif la mise en place de commissions pour faire avancer la réflexion sur certains sujets que le conseil d'administration n'a pas le temps d'effectuer. Parmi les commissions envisagées, une commission sur les compétitions devra réfléchir à l'ensemble des règlements des compétitions en Île-de-France, le cas échéant en liaison avec le responsable des compétitions au niveau fédéral : mise par écrit des règles du trophée d'Île-de-France, évolution du règlement du challenge interclubs, problèmes de tirages et de départage du deuxième tour du championnat de France ; une autre commission s'occupera des actions auprès des jeunes ; une commission pourrait voir le jour pour la mise en place d'actions départementales ainsi que, le cas échéant, de comités départementaux ; une commission sur les salons regroupera le petit groupe de personnes déjà actives lors des salons.

Alain Borrel annonce la création d'un challenge interclubs spécifique pour les clubs de Paris intra muros.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 23 h 10.